



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 27 mai 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation de la « coupe scolaire 2025 » au centre de Huldange le vendredi 13 juin 2025 de 08h00 – 12h00, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation;

- **Changement de priorité au croisement – bei de Schouster, op d'Schleid et om Stackburren à Huldange, le vendredi 13 juin 2025 de 08h00 – 12h00, sur les voies énumérées ci-après, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent marquer l'arrêt et céder le passage aux conducteurs de véhicules et d'animaux qui circulent dans les deux sens sur celles-ci**
  - op d'Schleid
  - om Stackburren**Cette disposition sera indiquée par le signal B,2a et B3 comme au plan annexé.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



**Enlever le « 16/06/2025 »**